

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Elisabeth De Lavergne, Kaouthar Benameur, Rémi Darmon, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Eric Lucas, Pierrick Courilleau

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou	Pouvoir à Didier Missenard
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
Albert Da Silva	Pouvoir à Véronique France-Tarif
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Louis Leroy
Pierrick Courilleau (jusqu'à 20h44)	Pouvoir à Eric Lucas

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 31
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Patrick Villette est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-99 – DEVELOPPEMENT DURABLE – ADHESION A L'ASSOCIATION « DEFENSE DES RIVERAINS DE L'AEROPORT DE PARIS-ORLY »

Le Conseil Municipal d'Orsay,

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités,

Considérant que la ville d'Orsay est impactée par l'activité aérienne de l'aéroport d'Orly,

Considérant l'intérêt pour la ville d'Orsay de contribuer à la réduction des nuisances sonores et de pollution atmosphérique liées à l'activité aérienne de l'aéroport d'Orly,

Vu la commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du vendredi 17 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les statuts et l'adhésion de la commune d'Orsay à l'association de défense des riverains de l'aéroport de Paris-Orly
- **S'acquitte** de la cotisation annuelle fixée par l'association qui est de 0,05€ par habitant
- **Dit** que les crédits nécessaires correspondants à la cotisation annuelle de la commune seront inscrits au budget chaque année.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **23 NOV. 2023**
et de la publication le **23 NOV. 2023**

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

